

Amicale Laïque des écoles du Kroas-Hent



VIDE-GRENIERS – INSCRIPTION
Dimanche 27 avril 2025

ECOLE DU KROAS-HENT LANNION
DIMANCHE 27 AVRIL 2025

Amicale Laïque des écoles du Kroas-Hent



VIDE-GRENIERS – REGLEMENT
Dimanche 27 avril 2025

Particulier Professionnel

Nom-Prénom :

Téléphone :

Courriel :

Adresse :

N° pièce d'identité :

Stand de 3 mètres : 3 x 3€ =9€

Nombre de mètres supplémentaires : x 3€ =

Précommande de sandwich (jambon/fromage) : x2,50€ =

TOTAL =

NB : 100 mètres linéaires sont couverts, ils seront attribués aux 1ers inscrits.

Pour les particuliers :

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le Signature*

Pour les professionnels :

Je déclare sur l'honneur :

- être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à le Signature*

* L'envoi de la fiche d'inscription signée entraîne l'acceptation du règlement du vide-greniers

Généralités

Le vide-greniers aura lieu le Dimanche 27 avril 2025 dans la cour de l'école du Kroas-Hent, 4 Rue des 7 Tournants à LANNION, de 6h30 à 18h. Le vide-greniers est ouvert aux particuliers et aux professionnels. Aucune table ne peut être fournie aux exposants.

Emplacements

Les emplacements (délimités au sol) seront nominatifs et seront communiqués aux exposants sur place le jour du vide-greniers.

Les exposants pourront s'installer à partir de 7h00. Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'inscription des participants.

Les emplacements attribués devront être respectés sans aucun débordement pour la sécurité.

L'exposant devra laisser son emplacement propre à la fin du vide-greniers.

Les emplacements non occupés à 9h00 ne seront plus réservés et pourront être attribués à d'autres exposants sauf si l'exposant a au préalable averti l'Amicale Laïque de son retard. Dans ce cas, la somme versée sera acquise à l'Amicale Laïque du Kroas-Hent.

Obligations des exposants

Les exposants sont tenus de se conformer aux lois et décrets en vigueur (en particulier en matière de sécurité : produits inflammables ou autres...).

L'Amicale Laïque du Kroas-Hent ne pourra être tenue responsable des pertes, des dommages, des détériorations, ou vols qui seraient subis par les exposants quelle qu'en soit la cause.

Inscription et tarifs

Le montant de la participation est fixé à **9 € pour les 3 premiers mètres, puis 3 € pour chaque mètre supplémentaire.**

L'inscription ne sera définitive, dans la limite des places disponibles, qu'après réception à

Amicale Laïque du Kroas-Hent, 4 Rue des 7 Tournants, 22300 LANNION :

- de la fiche d'inscription signée
- de la photocopie d'une pièce d'identité
- du chèque de règlement.

L'Amicale Laïque du Kroas-Hent ne pourra pas être tenue responsable en cas d'intempéries. Les exposants ne pourront prétendre à aucun remboursement.

La signature de la fiche d'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.

Bon vide-greniers !

Libellez le chèque à l'ordre de l'Amicale Laïque du Kroas-Hent
Déposez l'inscription, les documents obligatoires et le règlement, sous enveloppe, dans la boîte de l'association (portail garderie). Vous recevrez un mail de confirmation.

Si vous avez des questions, nous contacter au 06.33.36.85.24 ou encore par mail à amicale.kroashent@gmail.com 2/2